

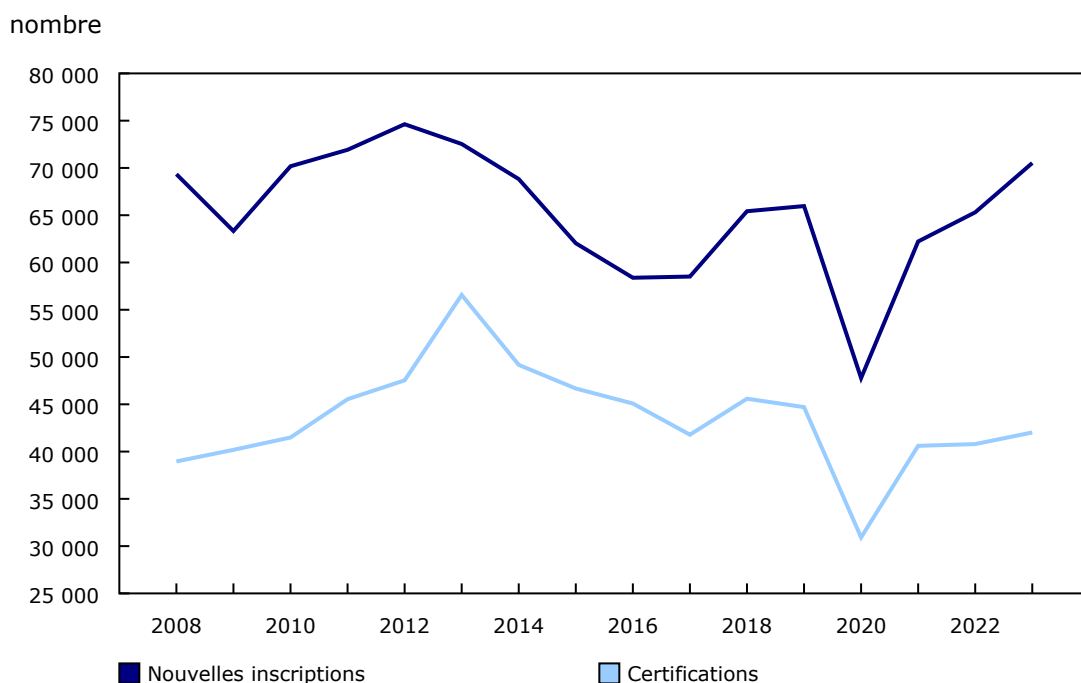
# Nouveaux enregistrements, certifications et indicateurs de parcours des apprentis au Canada, 2023

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 11 décembre 2024

Les programmes d'apprentissage au Canada ont montré de forts signes de reprise en 2023, les nouvelles inscriptions et certifications ayant poursuivi leur tendance à la hausse amorcée en 2021, après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. À l'échelle du Canada, en excluant l'Alberta, le nombre de nouvelles inscriptions à un programme d'apprentissage s'est établi à 70 521 en 2023, ce qui représente une hausse de 8,0 % par rapport à 2022 (65 307) et dépasse le nombre enregistré avant la pandémie, en 2019 (65 967). Les données de l'Alberta sont exclues pour des raisons qui sont expliquées dans la note aux lecteurs du présent communiqué.

Le nombre de Canadiens et Canadiennes ayant reçu un certificat de métier a augmenté de 3,0 % pour atteindre 42 021 en 2023. Malgré la croissance enregistrée en 2023, le nombre de certificats délivrés est demeuré inférieur à celui observé avant la pandémie, en 2019.

**Graphique 1**  
Nouvelles inscriptions et certifications selon l'année, Canada (sans l'Alberta), 2008 à 2023



**Note(s)** : En raison de changements apportés aux pratiques administratives, les données de l'Alberta pour l'année 2023 ne peuvent pas être comparées à celles des années antérieures. Par conséquent, les données de l'Alberta ont été exclues de ce graphique. Pour en savoir plus, voir la note aux lecteurs.

**Source(s)** : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).



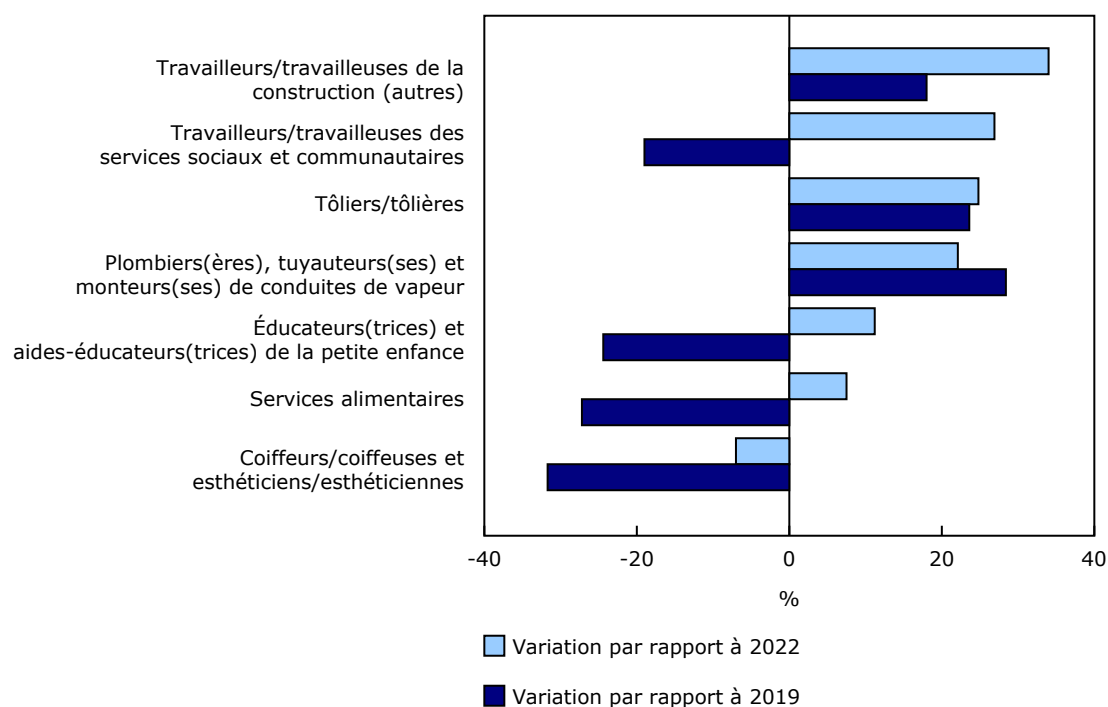
## Le nombre d'inscriptions en 2023 dépasse celui observé avant la pandémie dans presque toutes les provinces

À l'exception du Québec, toutes les provinces ont enregistré une croissance du nombre d'inscriptions à des programmes d'apprentissage en 2023, affichant une reprise du nombre d'inscriptions par rapport aux niveaux presque sans précédent observés en 2020, au cours de la première année de la pandémie. Dans toutes les provinces, sauf en Ontario (-4,6 %), le nombre d'inscriptions en 2023 a presque atteint ou a dépassé le nombre d'inscriptions observé en 2019, avant la pandémie.

## Les nouvelles inscriptions dans les groupes de métiers liés aux services et à l'éducation demeurent bien en deçà des niveaux pré-pandémie

Les nouvelles inscriptions ont augmenté dans la plupart des grands groupes de métiers en 2023, et certaines des hausses les plus marquées ont été observées dans les métiers liés à la construction, comme ceux des travailleurs/travailleuses de la construction (+34,0 %), des tôleurs/tôlières (+24,8 %) et des plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses de conduites de vapeur (+22,1 %). Ces augmentations ont fait en sorte que les nombres d'inscriptions ont dépassé les niveaux observés avant la pandémie, et elles s'inscrivent dans le contexte des difficultés plus larges auxquelles doivent faire face l'industrie de la construction et les métiers spécialisés en général, comme le [vieillissement de la main-d'œuvre](#) et les [besoins de remplacement](#).

**Graphique 2**  
Variation en pourcentage des nouvelles inscriptions dans certains métiers en 2023, par rapport à l'année précédente (2022) et à la période pré-pandémie (2019), Canada (sans l'Alberta)



**Note(s)** : En raison de changements apportés aux pratiques administratives, les données de l'Alberta pour l'année 2023 ne peuvent être comparées à celles des années antérieures. Par conséquent, les données de l'Alberta ont été exclues de ce graphique. Pour en savoir plus, voir la note aux lecteurs.

**Source(s)** : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).

En revanche, même si les nouvelles inscriptions dans plusieurs grands groupes de métiers ont affiché une croissance modeste d'une année à l'autre en 2023, les nouvelles inscriptions dans de nombreux groupes de métiers liés aux services, comme les coiffeurs/coiffeuses et esthéticiens/esthéticiennes (-31,7 %), les services alimentaires (-27,2 %), les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance (-24,4 %) et les travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires (-19,0 %), sont restées bien en deçà des niveaux enregistrés en 2019.

### **Les taux de certification des apprentis continuent de croître en 2023**

Le taux de certification, qui représente le pourcentage d'apprentis inscrits ayant terminé leur programme dans les délais prévus, a augmenté de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2022 pour s'établir à 20,1 % en 2023. Malgré cette amélioration, le taux observé en 2023 est demeuré légèrement inférieur à celui observé en 2019 (21,8 %).

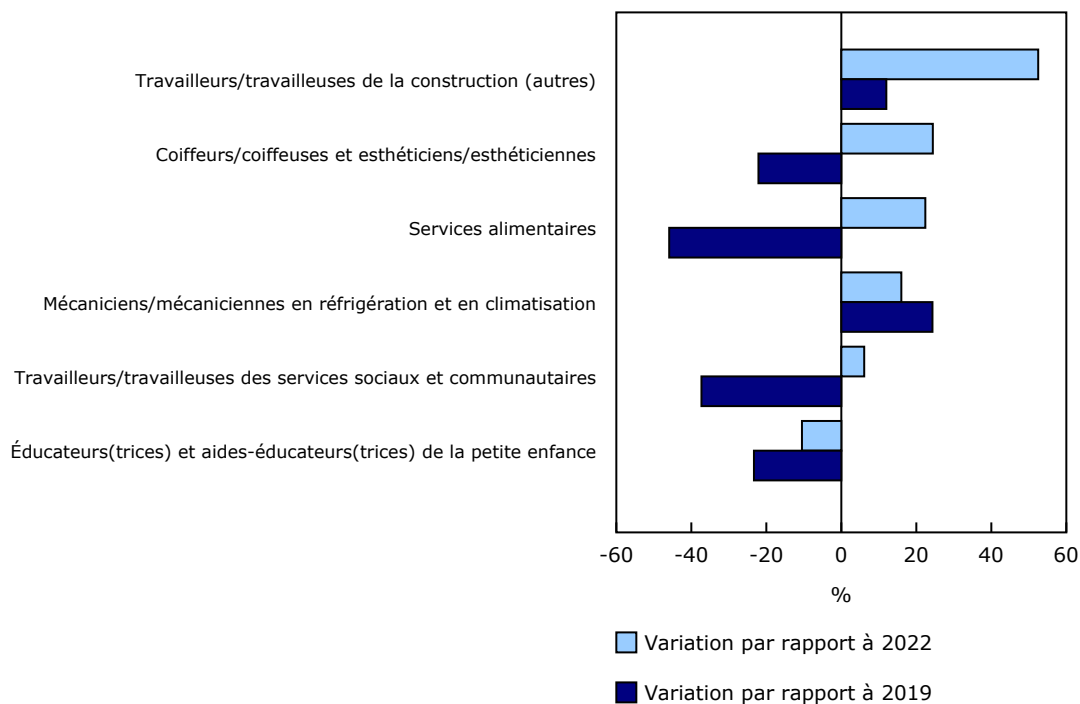
Étant donné que les programmes d'apprentissage s'étendent généralement sur une période de trois à quatre ans, bon nombre d'apprentis ayant terminé un programme d'apprentissage en 2023 avaient commencé leur formation en 2019 ou en 2020. Les apprentis qui ont commencé leur programme d'apprentissage en 2020 ont probablement subi les contrecoups des perturbations causées par les mesures de santé publique liées à la pandémie. Cependant, comparativement aux trois cohortes précédentes, dont la formation a également été touchée par la pandémie, une proportion plus élevée d'apprentis ont terminé leur programme dans le délai imparti en 2023.

### **Le nombre de certifications demeure inférieur à celui observé avant la pandémie dans la plupart des grands groupes de métiers**

La plupart des grands groupes de métiers ont enregistré une augmentation du nombre de certifications en 2023, et les hausses les plus marquées ont été observées dans les groupes des travailleurs/travailleuses de la construction (+52,5 %), des coiffeurs/coiffeuses et esthéticiens/esthéticiennes (+24,4 %), des services alimentaires (+22,4 %) et des mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation (+16,0 %). Malgré ces augmentations, le nombre de certifications est demeuré inférieur à celui enregistré avant la pandémie dans 15 des 24 grands groupes de métiers, et les taux de reprise les plus faibles ont été observés dans les groupes de métiers liés aux services, comme ceux des services alimentaires (-45,9 % par rapport à 2019), des travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires (-37,3 %), des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance (-23,3 %) et des coiffeurs/coiffeuses et esthéticiens/esthéticiennes (-22,1 %).

### Graphique 3

Variation en pourcentage du nombre de certifications dans certains métiers en 2023, par rapport à l'année précédente (2022) et à la période prépandémie (2019), Canada (sans l'Alberta)



**Note(s) :** En raison de changements apportés aux pratiques administratives, les données de l'Alberta pour l'année 2023 ne peuvent être comparées à celles des années antérieures. Par conséquent, les données de l'Alberta ont été exclues de ce graphique. Pour en savoir plus, voir la note aux lecteurs.

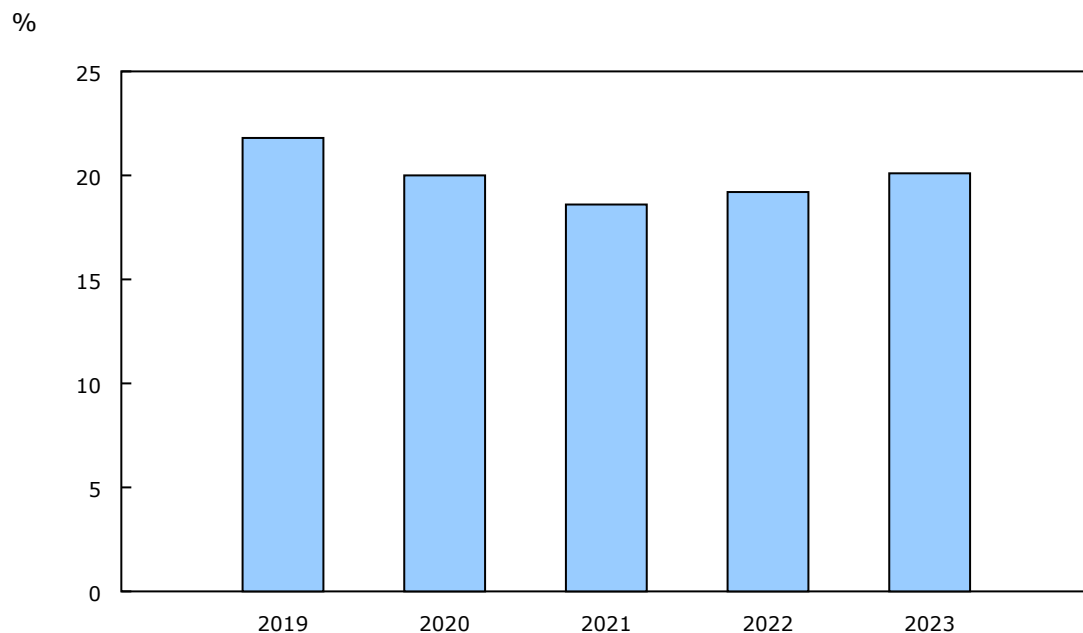
**Source(s) :** Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).

Toutes les provinces, sauf le Québec, ont affiché une augmentation d'une année à l'autre du nombre de certifications d'apprentis en 2023, et la plus forte hausse a été enregistrée en Colombie-Britannique (+12,5 %). Même si le nombre de certifications au Canada (à l'exclusion de l'Alberta) a connu une importante croissance au cours des années qui ont suivi la pandémie, le nombre observé en 2023 est inférieur de 6,0 % aux niveaux enregistrés avant la pandémie.

---

## Graphique 4 Taux de certification selon la cohorte, Canada, 2019 à 2023

---



**Note(s)** : Les taux de certification sont mesurés au cours de la durée du programme.

**Source(s)** : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154).

---

### Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

## Note aux lecteurs

### Contexte

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données de la présente diffusion, peuvent apporter des modifications opérationnelles et administratives liées à la formation et à la certification des métiers dans leurs secteurs de compétence. Ces modifications peuvent avoir une incidence sur les comparaisons historiques. En 2023, l'Alberta a désigné un certain nombre de professions comme des métiers et a commencé à délivrer des certificats. De plus, les personnes exerçant certains métiers peuvent désormais être déclarées de nombreuses fois pour leurs inscriptions et leurs certifications dans des sous-métiers connexes, une pratique qui n'avait pas été mise en œuvre avant 2023. Les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications apportées par les administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales, veuillez consulter le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Le présent communiqué comprend des données du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) de 2023, qui fait partie de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Les données sur les parcours d'apprentissage comprennent des renseignements sur les taux de certification, de persévérance et d'abandon au cours d'une période équivalant à une fois, une fois et demie et deux fois la durée du programme, ce qui correspond à quatre, six et huit ans après l'inscription pour la plupart des programmes. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie et les concepts utilisés dans le présent communiqué, consultez le document intitulé « [Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021](#) ». Ce numéro fait partie de la publication Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail ([37200001](#)).

### Données, définitions et concepts

Des indicateurs de parcours d'apprentissage ont été établis pour tous les métiers au niveau agrégé et pour certains métiers au niveau désagrégé, y compris les 25 métiers désignés Sceau rouge et 5 métiers non désignés Sceau rouge qui représentent la majorité des apprentis de 2008 à 2023. Quatre métiers non désignés Sceau rouge (travailleur/travailleuse auprès des jeunes et des enfants; travailleur/travailleuse des services de développement; éducateur/éducatrice de la petite enfance et assistant/assistante en éducation) sont considérés comme des métiers désignés ayant un programme d'apprentissage seulement en Ontario.

### Certifications

Les exigences relatives à la délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, un apprenti obtient son certificat s'il satisfait aux exigences requises, comme la formation en cours d'emploi avec supervision, la formation technique ainsi que la réussite d'un ou de plusieurs examens. Parallèlement, la plupart des travailleurs qualifiés obtiennent leur certification après avoir passé un examen.

### Cohorte

Il s'agit du groupe d'apprentis ayant atteint la fin de la durée de leur programme avant la fin d'une année civile. La durée la plus courante d'un programme est de quatre ans. Toutefois, les durées peuvent varier, d'un an à cinq ans, selon le secteur de compétence et le métier. Par conséquent, une cohorte peut regrouper des apprentis ayant commencé leur formation au cours de différentes années, selon la durée du programme. Par exemple, la cohorte de 2021 regroupe des apprentis qui se sont inscrits à un programme d'un an en 2020, à un programme de deux ans en 2019, à un programme de trois ans en 2018, à un programme de quatre ans en 2017 et à un programme de cinq ans en 2016.

### Métiers à certification obligatoire

Il s'agit de métiers pour lesquels les travailleurs sont tenus de suivre et de terminer un programme d'apprentissage pour pouvoir occuper un emploi dans le métier. Les provinces et les territoires déterminent le statut obligatoire ou non obligatoire des métiers désignés. Par conséquent, le statut obligatoire ou non obligatoire d'un métier désigné varie selon la province et le territoire.

### Persévérance

Il s'agit de la proportion d'apprentis ayant poursuivi un programme d'apprentissage donné à la fin de l'année de déclaration.

### Métiers désignés

Il s'agit de métiers pour lesquels une formation d'apprenti et des qualifications professionnelles sont offertes au Canada. Ces métiers sont régis par les provinces et les territoires, qui déterminent les métiers pour lesquels une formation d'apprenti est offerte et des certificats sont accordés. Les provinces et les territoires déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier. Les données provenant du SIAI comprennent uniquement les métiers qui ont été désignés dans au moins une province ou un territoire.

### Abandon

Il s'agit de la proportion d'apprentis ayant abandonné un programme d'apprentissage donné après la date à laquelle ils s'y sont inscrits.

### **Programmes du Sceau rouge et sans la mention Sceau rouge**

Le programme du Sceau rouge établit des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada. Les compagnons d'apprentissage qui répondent aux normes du Sceau rouge, après avoir réussi l'examen, reçoivent la mention Sceau rouge sur le certificat de métier de leur province ou territoire. À l'échelle nationale, on compte 54 métiers pour lesquels des normes communes du Sceau rouge sont actuellement établies. En revanche, les métiers non désignés Sceau rouge ne sont pas soumis à des normes interprovinciales. De nombreux métiers non désignés Sceau rouge n'exigent pas la réussite d'un examen pour travailler dans le métier.

#### **Apprentis inscrits**

Il s'agit de personnes qui participent à un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné dans leur province ou territoire. Pour suivre la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès du corps administratif approprié, généralement un ministère de l'éducation ou du travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné.

#### **Inscriptions**

La période de référence s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

#### **Travailleurs qualifiés**

Il s'agit de personnes qui ont travaillé dans un métier donné pendant une période prolongée, sans avoir nécessairement été des apprentis, et qui ont obtenu une certification d'une province ou d'un territoire. Cela se fait généralement dans le cadre d'un examen d'évaluation des compétences requises dans leur métier.

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3154.**

**Tableaux disponibles : [37-10-0089-01](#), [37-10-0137-01](#), [37-10-0142-01](#), [37-10-0193-01](#), [37-10-0219-01](#) et [37-10-0220-01](#).**

Le produit intitulé « [Inscriptions et certifications des apprentis canadiens : outil interactif](#) » est maintenant accessible dans le cadre de la série *Statistique Canada — Produits de visualisation des données (71-607-X)*.

Le produit « [Indicateurs longitudinaux de l'apprentissage au Canada](#) » est maintenant accessible dans le cadre de la série *Statistique Canada — Produits de visualisation de données (71-607-X)*.

Le guide de référence technique « [Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021](#) » est maintenant accessible. Il fait partie des *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (37200001)*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).